

2ème APPEL À L'INNOVATION POUR LA JUSTICE ÉDUCATIVE EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DANS LES CARAÏBES

Invitation aux pays **KIX LAC**



Conditions générales 2021



1. HISTORIQUE DE KIX

Le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) est un partenariat et un fonds qui se consacre exclusivement à donner à un plus grand nombre d'enfants dans les pays les plus pauvres, en particulier aux filles, l'éducation dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, elle mobilise des investissements mondiaux et nationaux et réunit des partenaires pour aider les gouvernements à mettre en place des systèmes éducatifs solides, fondés sur des données et des preuves. Le GPE rassemble les pays en développement, les donateurs, les organisations internationales, la société civile, y compris les organisations de jeunes et d'enseignants, le secteur privé et les fondations privées pour poursuivre l'objectif commun d'une éducation équitable et de qualité pour tous.

L'initiative Knowledge & Innovation Exchange (KIX) vise à mettre en relation l'expertise, l'innovation et les connaissances des partenaires du GPE pour aider les pays en développement à construire des systèmes éducatifs plus solides. En partageant et en finançant des solutions et des innovations éprouvées, le KIX (a) veillera à ce que les solutions fondées sur des données probantes atteignent les décideurs nationaux et alimentent directement le dialogue politique et les processus de planification ; (b) renforcera les capacités de production, d'intégration et de transposition à plus grande échelle des connaissances et des innovations dans les pays partenaires du GPE.

Le KIX se compose de centres régionaux KIX, où les partenaires se réunissent pour partager des informations, des innovations et des meilleures pratiques, et d'un mécanisme de financement qui fournit des subventions mondiales et régionales pour investir dans la génération de connaissances et l'innovation, et pour étendre les approches éprouvées.



1. HISTORIQUE DE KIX

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est l'agence de mise en œuvre de KIX.

Dans ce contexte, SUMMA, chef de file du projet, et l'OECS (Organisation des États des Caraïbes orientales) ont uni leurs forces pour créer et promouvoir le développement d'un centre régional KIX en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC), en concentrant leurs efforts sur dix pays : **Dominique, Grenade, Guatemala, Guyane, El Salvador, Haïti, Honduras, Nicaragua, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.**

SUMMA est le laboratoire de recherche et d'innovation en éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes créé en 2016 par la Banque interaméricaine de développement (BID) avec le soutien des ministères de l'Éducation du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay. Depuis 2018, les ministères du Guatemala, du Honduras et du Panama sont également membres.

La mission de SUMMA est de promouvoir le droit à l'éducation, en augmentant la qualité, l'équité et l'inclusion des systèmes éducatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes, en améliorant les processus décisionnels, tant au niveau des politiques structurelles que des pratiques pédagogiques dans les écoles.

L'OECS est une organisation intergouvernementale dédiée à l'intégration régionale dans les Caraïbes orientales. Guidée par des objectifs stratégiques, l'OECS travaille dans tous les domaines du programme et dans tous ses États membres afin de consolider un espace économique commun pour une croissance économique soutenue, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.



2. LE CONTEXTE DE L'APPEL

En 2020, SUMMA a organisé le premier concours pour la justice éducative en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour lequel 78 candidatures ont été reçues de 11 pays et 5 innovations ont été récompensées.

En 2021, ce deuxième appel à projet reconnaîtra les innovations prometteuses des pays KIX LAC (Dominique, Grenade, Guatemala, Guyane, El Salvador, Haïti, Honduras, Nicaragua, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines), c'est-à-dire celles qui sont dans une phase initiale de développement et qui ont besoin d'un soutien technique et monétaire pour améliorer leur modèle de mise en œuvre. Les types d'innovations à sélectionner peuvent se situer au niveau du système éducatif, où peuvent être présentés des méthodologies de gestion, des formes d'organisation, des types d'évaluation, entre autres, ou au niveau des pratiques et stratégies pédagogiques au sein de la classe ou des établissements d'enseignement.

Cet appel offrira un soutien spécifique basé sur une combinaison de ressources différenciées adaptées au stade de développement de chaque initiative (soutien monétaire, réseaux de contacts et/ou expertise existante sur des sujets spécifiques, ou stratégies de mise en œuvre et/ou évaluation de projets éducatifs) afin d'accompagner et d'accélérer le développement, la diffusion et la mise à l'échelle de chaque innovation. En outre, la possibilité de recevoir un soutien de la part d'acteurs spécialisés de la région (universités et centres de recherche, entre autres) sera analysée en fonction des besoins de chaque cas afin de pouvoir fournir un encadrement et un soutien aux innovations.



2. LE CONTEXTE DE L'APPEL

Les innovations sélectionnées par SUMMA doivent être axées sur la résolution de problèmes éducatifs dans la région et présenter des possibilités de réplication et de mise à l'échelle afin d'étendre la portée de leurs avantages, en mettant l'accent sur les sujets jugés prioritaires par les représentants de KIX LAC ::

- Développement professionnel des enseignants.
- COVID-19 et les défis éducatifs.
- Renforcer l'éducation publique.

Des initiatives exceptionnelles peuvent être envisagées dans le cadre d'autres axes thématiques qui tiennent compte du principe de justice éducative.

En outre, afin de contribuer à la production de nouvelles connaissances, le modèle d'accompagnement de SUMMA cherchera à promouvoir différentes techniques d'évaluation qui contribueront au développement de nouvelles connaissances et preuves sur le niveau d'efficacité et d'impact des innovations, ainsi qu'à générer un apprentissage autour des meilleures pratiques pour la mise en œuvre de chacune d'entre elles.

De cette façon, l'appel consolidera et renforcera le modèle de mobilisation des connaissances et d'innovations efficaces que SUMMA promeut dans la région, en complétant la stratégie actuelle de diffusion de preuves éducatives comparatives, par le nouveau développement, la promotion et l'évaluation d'initiatives locales innovantes. L'objectif est d'informer et de renforcer les politiques publiques d'éducation au niveau des ministères de l'éducation et d'autres services publics, ainsi que les pratiques éducatives au niveau des écoles et des réseaux d'écoles dans la région.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.1 Objectif général

Répondre aux questions prioritaires et aux problèmes de justice éducative dans les systèmes nationaux de: **Dominique, de la Grenade, du Guatemala, de la Guyane, du Salvador, d'Haïti, du Honduras, du Nicaragua, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines**, en identifiant, en soutenant et en diffusant des innovations éducatives prometteuses ayant un fort potentiel d'impact.

Objectifs spécifiques

1. Identifier et promouvoir le développement et la consolidation d'innovations pédagogiques prometteuses en apportant un soutien spécifique en fonction des besoins du projet.
2. Diffuser les innovations éducatives prometteuses qui ont le potentiel d'être reproduites et mises à l'échelle pour répondre aux problèmes prioritaires de la région.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.2 Innovations prometteuses dans le domaine de l'éducation

Il s'agit d'innovations qui sont dans une phase initiale de développement, qui ont au moins une expérience de mise en œuvre pilote et dont l'intervention a une durée maximale de 12 mois (interventions annuelles).

Les innovations prometteuses sont considérées comme des interventions nouvelles qui, en l'absence d'une évaluation rigoureuse, présentent des résultats positifs et ont un potentiel d'impact, de reproductibilité et de transposition à plus grande échelle.

Par nouveauté, on entend des idées, des modèles et des interventions qui sont nouveaux au niveau mondial ou au moins pour le contexte local dans lequel ils sont appliqués. En outre, il doit s'agir d'interventions qui ont déjà été mises en œuvre ou testées dans un contexte spécifique.

Pour être considérée comme prometteuse, l'innovation doit avoir un certain degré de preuve de son efficacité à travers des évaluations préliminaires (quantitatives ou qualitatives, enquêtes, tests, entretiens, autres).



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.3 Soutien monétaire et non monétaire accordé aux innovations prometteuses.

Pour l'appel 2021, 4 innovations seront sélectionnées pour être reconnues et soutenues par des ressources monétaires et non monétaires.

En ce qui concerne le soutien financier, chacune des innovations prometteuses reconnues recevra un financement de 10 000 USD (brut). Les ressources associées à ce fonds doivent être entièrement consacrées au renforcement et à l'amélioration de l'innovation.

En ce qui concerne le soutien non monétaire, et dans le but de contribuer à l'amélioration et au développement correct des innovations, chacune des innovations sélectionnées recevra un soutien par le biais des activités suivantes menées par KIX LAC :

- Un atelier sur la théorie du changement pour toutes les innovations.
- Un atelier pour générer le plan de développement durable.
- Évaluation et ajustement de la théorie du changement et du plan de durabilité pour chaque innovation.

De manière complémentaire, KIX LAC cherchera à générer des instances de travail conjoint et d'échange afin que les innovations puissent partager leurs apprentissages et leurs résultats, et recevoir un retour d'information de la part d'autres innovations.

Les ressources associées à cet appel à projet proviennent du KIX LAC.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

En outre, en fonction de l'analyse de chaque cas, SUMMA peut fournir un encadrement et un soutien par le biais d'alliances stratégiques avec des universités et des centres de recherche de la région. Cette définition par KIX LAC, ainsi que la modalité et l'institution qui accompagneront les innovations, seront établies dans l'accord de mise en œuvre du projet.

Sur la base de ce soutien, KIX LAC s'attend à ce que les innovations qui sont renforcées avec les ressources et le soutien de cet appel soient largement et publiquement diffusées dans la région pour leur adoption par le public le plus large possible dans la communauté éducative. C'est pourquoi SUMMA ne finance pas de projets à but lucratif ou visant à rester dans la sphère privée.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.4 Points à financer par cet appel project

Les dépenses relatives aux éléments suivants seront acceptées comme éléments éligibles du projet ::

- Rémunération de l'équipe du projet (maximum 60% de la contribution de KIX LAC).
- Coût des consultations supplémentaires pour engager des experts non inclus dans l'équipe du projet.
- Processus de formation pour l'équipe de projet.
- Ressources technologiques et/ou numériques associées à l'amélioration de la gestion de la stratégie d'innovation proposée par le projet (maximum 50% de la contribution de SUMMA).
- Intrants et matériaux associés à la mise en œuvre du projet.
- Coût du développement d'un nouveau modèle ou prototype.
- Autres aspects pertinents pour le projet qui sont justifiés et cohérents avec la proposition soumise.

Ce fonds ne financera pas :

- Les projets dont le but est d'allouer ou de redistribuer à des tiers les ressources obtenues par le biais du présent appel.
- Infrastructure.
- Les frais administratifs qui ne sont pas directement liés au projet demandé.
- Services de base (électricité, eau, téléphone, location de bureaux).



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.5 Thèmes de l'appel 2021

L'appel régional 2021 sera orienté pour identifier les innovations ayant le potentiel de combler les lacunes éducatives des enfants et des adolescents (CNA) dans les pays KIX LAC, dans le cadre des 3 thèmes priorités par les leaders éducatifs de la région :

- **Développement professionnel des enseignants.** peut s'agir d'initiatives portant sur des questions telles que l'attraction et le recrutement de candidats enseignants, les conditions de recrutement et d'enseignement, la qualité de la formation initiale et continue, l'évaluation des enseignants, les communautés d'apprentissage, entre autres.
- **COVID-19 et l'éducation.** peut s'agir d'initiatives qui traitent de questions telles que l'utilisation de stratégies d'apprentissage à distance (TIC, radio, télévision, manuels) pour atteindre les étudiants, de plans de rattrapage pour les scénarios post-pandémie, de programmes de soutien socio-émotionnel pour les étudiants touchés, entre autres.
- **Renforcer l'éducation publique.** peut s'agir d'initiatives portant sur des questions telles que le financement et l'allocation budgétaire à l'éducation ; de stratégies visant à étendre l'offre d'éducation publique dans des systèmes fortement privatisés ; d'améliorations de la transition entre les différents cycles d'apprentissage, entre autres.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

Exceptionnellement, les innovations portant sur d'autres thèmes qui sont également fondés sur le principe de la justice éducative peuvent être prises en considération, à condition qu'elles soient mises en œuvre dans les pays KIX LAC.

Dans tous les cas, les innovations prometteuses sélectionnées doivent chercher à combler les lacunes en matière d'accès et/ou de qualité de l'éducation, ou à éliminer les pratiques discriminatoires et les obstacles à l'exclusion sociale touchant l'un de ces huit groupes/problèmes prioritaires.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.6. Types d'innovations à financer

Les innovations éducatives éligibles au fonds peuvent être développées dans différents **domaines du système éducatif** :

1. **Niveau intermédiaire** : initiatives liées à la gestion des écoles, nouvelles formes de collaboration entre les écoles, méthodologies de gestion des services de gestion des écoles publiques et privées, interventions étatiques ou régionales qui ont eu des résultats prometteurs et qui nécessitent un soutien pour poursuivre leur mise en œuvre.
2. **Niveau de la gestion** : innovations associées aux pratiques et méthodologies de direction des écoles, ainsi qu'à la gestion de l'équipe de direction, aux pratiques liées à la coexistence des écoles, à la promotion de pratiques inclusives pour les minorités, à la formation des enseignants, aux systèmes de soutien technologique, à la gestion des programmes d'études, entre autres.
3. **Niveau de la classe et pratiques pédagogiques** : innovations liées au noyau pédagogique, pratiques d'enseignement et d'apprentissage, méthodologies et contenus et matériels innovants qui améliorent les performances des élèves, conditions d'enseignement, systèmes de soutien et de gestion de la classe (notamment dans des contextes divers et hétérogènes), stratégies de nivellement de l'apprentissage, méthodologies d'évaluation formative et enseignement à distance.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

Enfin, les innovations à postuler peuvent avoir des objectifs différents, tels que : améliorer la permanence des enfants et des adolescents en risque d'abandon du système scolaire ; augmenter l'accès et la couverture éducative des populations étudiantes vulnérables ; améliorer la participation et l'implication des élèves en classe (grâce à des changements de méthodologies ou à l'incorporation de nouveaux matériels et ressources didactiques) ; améliorer les résultats et combler les écarts des performances scolaires dans des matières spécifiques (grâce à l'incorporation de nouveaux contenus curriculaires ou au développement de nouvelles compétences et techniques d'étude), entre autres.

3.7. Le champ d'application de l'appel à projet

L'appel à projet aura une portée sous-régionale et sera accessible en 3 langues : anglais, français et espagnol.

Les institutions ou organisations de tous types qui mettent en œuvre leurs innovations dans l'un des 10 pays membres de KIX LAC peuvent participer : Dominique, El Salvador, Guatemala, Guyane, Grenade, Haïti, Honduras, Nicaragua, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



3. DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJET

3.8. Qui peut postuler.

La participation est ouverte aux institutions à but non lucratif telles que : les réseaux d'écoles, aux ONG, aux gouvernements locaux, aux gouvernements municipaux, aux ministères de l'éducation des États, aux centres liés à l'éducation, aux organisations de la société civile, aux entreprises, aux organisations communautaires, aux syndicats, entre autres.

Chaque institution peut soumettre une ou plusieurs initiatives. Des initiatives conjointes peuvent également être soumises par une ou plusieurs institutions. Pour ce faire, ils doivent inclure les informations de toutes les institutions dans la demande.

3.9. Durée des projets

La durée de chaque projet ou innovation lauréat doit être de **18 mois** maximum à compter de la signature de la convention. Cette période comprend un maximum de 12 mois de mise en œuvre de l'intervention, plus la possibilité de disposer de quelques mois supplémentaires au début du projet, à des fins de conception, et à la fin, à des fins de clôture du projet.



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

4.1. Postulation

La postulation se fera en entrant sur [la plateforme prévue](#) à cet effet et en sélectionnant le bouton de demande. Une fois à l'intérieur, vous devez répondre à toutes les questions d'évaluation et joindre les fichiers requis pour la candidature. Les dates limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :

- Début des candidatures : **4 octobre 2021**
- Date de clôture des candidatures : **5 décembre 2021 à 23h59 (GMT-03:00) Amérique/Santiago de Chile.**

** Aucune demande tardive ne sera acceptée.*

Fichiers requis pour l'application :

1. Budget téléchargeable sur : les innovations sélectionnées doivent présenter un budget simple qui permet de déterminer dans les grandes lignes le coût de l'innovation ou de l'intervention.
2. Certificat de validité de la personnalité juridique de l'organisation candidate (format libre).
3. Lettre de soutien institutionnel signée par le représentant légal. (format libre). En outre, en fonction de l'analyse de chaque cas, le mentorat et le soutien par le biais d'alliances stratégiques avec des universités et des centres de recherche de la région seront évalués. Cette définition par KIX LAC, ainsi que la modalité et l'institution qui accompagneront les innovations, seront établies dans l'accord de mise en œuvre du projet.



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

4. Curriculum Vitae de l'institution candidate (format libre).

5. Évaluations soutenant les résultats de l'innovation (format libre).

Tous les documents doivent être téléchargés sur la plate-forme de candidature en format Word, PDF ou Excel.

4.2. Admissibilité

Toutes les candidatures reçues dans les délais impartis doivent respecter les critères d'éligibilité. Si l'un d'entre eux n'est pas respecté, la candidature sera automatiquement rejetée et classée comme inéligible, ce qui sera dûment informé par le biais d'une communication officielle de KIX LAC.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

1. complétude de la candidature : pour être considérée comme recevable, la candidature doit présenter et remplir tous les champs et questions demandés sur la plateforme ainsi que télécharger les formulaires et documents demandés au stade de la candidature.

2. niveau de scolarité : les innovations mises en œuvre au niveau de l'école sont éligibles. Cela signifie de l'éducation/formation initiale ou préscolaire jusqu'à l'enseignement secondaire. Les cas sélectionnés suivront les niveaux définis par la Classification internationale type de l'éducation (Unesco, 2013). Ces niveaux sont décrits en termes d'éducation pré-primaire ou initiale (CITE 0), primaire (CITE 1) et secondaire inférieur (CITE 2).



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

3. Institutions à but non lucratif : seules les innovations soumises par des institutions à but non lucratif seront éligibles.

4. Lieu d'application : les innovations qui envisagent la mise en œuvre totale ou partielle du projet proposé sur le territoire des pays KIX LAC définis dans cet appel à propositions à la section 3.7 seront éligibles.

5. Perspective d'égalité de genre et d'inclusion : les innovations qui rendent explicitement compte de leurs stratégies pour aborder l'égalité des genres et l'inclusion sociale seront éligibles.

4.3 Évaluation

La troisième étape correspond à l'évaluation et envisage la formation d'un panel d'évaluation externe qui sera chargé de réaliser l'évaluation des initiatives innovantes sur la base d'un ensemble de critères d'évaluation. Les critères utilisés pour évaluer les demandes soumises seront les suivants :

Critério	Pondération	Description
Méthodologie (robustesse et cohérence)	20%	L'innovation a une théorie du changement claire. C'est-à-dire qu'il dispose d'une méthodologie et d'une stratégie cohérentes et bien conçues pour atteindre les objectifs qu'il cherche à atteindre, en tenant compte du contexte scolaire dans lequel il sera appliqué.
Faisabilité (équipement et budget)	10%	L'innovation peut être mise en œuvre, dispose d'une équipe et d'un budget adéquats en fonction des objectifs qu'elle poursuit. En outre, il propose un calendrier d'activités qu'il est possible de réaliser dans le délai imparti pour ce fonds (18 mois). Enfin, il identifie les risques de mise en œuvre qui existent et propose des plans d'atténuation.
Potentiel d'impact et résultats	30%	La mise en œuvre de l'innovation soumise a le potentiel d'avoir un impact positif sur les trajectoires éducatives des enfants et des jeunes en Amérique latine et de promouvoir la réduction des écarts dans l'un des thèmes du concours. L'évaluation portera sur i) la pertinence de l'innovation en fonction des thèmes et, ii) l'impact potentiel de l'innovation, en fonction de sa contribution au changement d'une des variables clés identifiées comme un problème.
Degré d'innovation	20%	L'innovation présente un degré élevé de nouveauté pour résoudre le problème identifié. Son degré de nouveauté sera déterminé par comparaison avec les solutions existantes/connues au niveau local, régional et mondial. En ce sens, une initiative qui existe dans un autre pays et qui souhaite être adaptée à la région sera également nouvelle.
Évolutivité et répliquabilité	20%	L'innovation a un potentiel d'extensibilité afin d'avoir un impact sur un plus grand nombre de communautés scolaires dans la région.



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

Chaque critère et sous-critère sera évalué sur la base de la grille d'évaluation suivante :

1	Ne répond pas au critère et/ou ne présente pas suffisamment d'informations à l'appui pour porter un jugement.
4	Ne répond que partiellement au critère et/ou fournit des informations justificatives limitées.
7	Remplit de manière satisfaisante les critères et/ou fournit des informations justificatives suffisantes.
10	Répond de façon remarquable aux critères et/ou présente des informations claires et détaillées à l'appui.

Chaque projet recevra une note globale finale, qui sera la moyenne pondérée des notes obtenues dans chaque dimension.



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

4.4 Attribution d'initiatives reconnues

La reconnaissance et la récompense des initiatives seront menées par le panel d'attribution, composé d'experts externes, différents du panel d'évaluation, qui sélectionne les 4 innovations prometteuses à récompenser. Le jury recevra du panel d'évaluation les dix innovations ayant obtenu la meilleure note (note finale globale) lors de la phase d'évaluation. Sur la base de la liste de ces 10 projets présélectionnés, le panel d'attribution organisera une discussion et une réunion de sélection finale sur la base de critères supplémentaires, qui viseront à sauvegarder des principes tels que la représentativité territoriale, le sexe du porteur de projet, les thèmes choisis, entre autres. Le panel peut également établir des conditions supplémentaires pour les gagnants, afin de garantir l'utilisation correcte des ressources et l'objectif de cet appel.

SUMMA informera chaque candidat, par e-mail, de la décision d'attribution, qu'elle soit favorable ou défavorable au projet. Dans tous les cas, en plus de cette notification, un rapport d'évaluation du projet et des conditions d'attribution sera envoyé, le cas échéant. En même temps, les résultats seront publiés sur le site web de SUMMA au cours du mois de mars 2022.

Une fois que les projets ont été attribués et que le demandeur a accepté les conditions par écrit, SUMMA signera un accord avec la ou les institutions bénéficiaires où les droits et les devoirs des parties seront établis.

SUMMA se réserve le droit de déclarer l'appel annulé s'il n'y a pas de candidats suffisamment qualifiés selon le panel d'attribution.



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

4.5 Dates et délais.

Calendrier Appel aux innovations prometteuses.

Activité	Description	Accueil	Terme
Application	Réception des demandes	4 octobre 2021	5 décembre 2021
Recevabilité	Révision des exigences et notification aux institutions	6 décembre 2021	19 décembre 2021
Évaluation	Évaluation par un panel d'évaluateurs externes et internes	20 décembre 2021	28 janvier 2022
Adjudication	Arbitrage par le panel d'experts externes	31 janvier 2022	4 février 2022
Signature d'accords	Signature de l'accord entre SUMMA et l'institution lauréate	1er mars 2022	30 août 2022
Début des projets	Début de la mise en œuvre du projet	Selon l'accord	Selon l'accord



4. DEMANDE, ADMISSIBILITÉ, ÉVALUATION ET ATTRIBUTION

4.6 Questions et clarifications.

Afin de faciliter le processus de candidature, SUMMA fournira des informations et des conseils à ceux qui en feront la demande par courrier électronique kix.lac@summaedu.org jusqu'au 29 novembre 2021 à 13h00.

** Les demandes reçues après cette date et cette heure ne recevront pas de réponse.*



5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les membres des équipes participant à l'appel, avec leur inscription à celui-ci, et par le biais de l'acceptation du présent règlement, déclarent et garantissent qu'ils sont les propriétaires et les détenteurs de l'innovation présentée, ou au moins qu'ils disposent des autorisations nécessaires des tiers détenteurs desdits matériaux, afin de garantir les utilisations décrites ici en faveur de SUMMA. En cas de réclamation de tiers, les participants s'engagent à dégager SUMMA et les tiers autorisés par SUMMA de toute responsabilité.

Il est établi que tout droit de diffusion, de reproduction et d'utilisation des informations concernant les innovations et la documentation produites au cours du processus sera convenu mutuellement entre les parties. Cependant, les bénéficiaires de cet appel doivent être fidèles à l'esprit de l'appel. En d'autres termes, le KIX LAC s'attend à ce que les innovations renforcées par les ressources et le soutien de cet appel soient largement et publiquement diffusées dans la région pour être adoptées par le public le plus large possible de la communauté éducative. C'est pourquoi SUMMA ne finance pas de projets à but lucratif ou visant à rester dans la seule sphère privée.



6. ASPECTS ADMINISTRATIFS

6.1 Paiements

La livraison des ressources et les paiements pour la réalisation du projet seront soumis à l'approbation de la signature de l'accord entre SUMMA et les institutions gagnantes ainsi qu'aux exigences déterminées dans celui-ci. Les ressources seront allouées en USD (dollars américains).

6.2 Signature de l'accord

Dans les 60 jours civils suivant la notification par SUMMA, par courrier électronique, de la résolution d'attribution des innovations gagnantes, les institutions gagnantes doivent signer les accords de mise en œuvre respectifs avec SUMMA. Ces accords établiront expressément les droits et obligations des parties, la durée du projet et toutes les clauses qui garantissent l'accomplissement des objectifs de SUMMA sur la base du règlement de l'institution. En outre, ils préciseront le droit de SUMMA de contrôler l'avancement des projets ou des innovations, en accordant une attention particulière à des aspects tels que : la preuve de l'exécution technique et sa cohérence avec le budget, la documentation de l'exécution financière et la comptabilité du projet, la cohérence entre l'investissement physique et les dépenses réelles avec ce qui a été déclaré. Les entités gagnantes devront faciliter l'examen et le suivi, et soumettre les plans respectifs de durabilité et de théorie du changement qui seront déterminés dans l'accord de mise en œuvre.

À la suite de ces actions, SUMMA peut décider de suspendre temporairement les paiements ou de mettre fin prématurément aux projets dont le développement n'est pas satisfaisant, dont l'utilisation des ressources est inadéquate ou qui ont perdu leur pertinence en termes d'impact ou d'exécution budgétaire.



6. ASPECTS ADMINISTRATIFS

6.3 Arrêt anticipé du projet.

SUMMA peut mettre fin au projet de manière anticipée et suspendre les paiements en cas de non-respect de l'un des aspects mentionnés dans l'accord de mise en œuvre signé entre l'institution lauréate et SUMMA.

6.4 Diffusion

SUMMA, l'OECS (Organisation des États des Caraïbes orientales) en tant que chefs de file de l'initiative KIX LAC, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), le CRDI (Centre de recherches pour le développement international) en tant que sources de financement du projet et les logos officiels respectifs, ainsi que les éventuelles institutions partenaires doivent être expressément mentionnés lors de tous les événements de diffusion publique ou dans toute diffusion par les médias. En outre, le logo de ces institutions doit figurer sur le site web du projet. En s'inscrivant au concours, la ou les institutions candidates autorisent la ou les institutions organisatrices à diffuser l'identité des candidats au concours.



ANNEXES

ANNEX 1
BUDGET ([Télécharger](#))

ANEXO 2
[FORMULAIRE DE CANDIDATURE](#)

** Important : il s'agit d'un document de référence. Pour postuler, vous devez remplir [le formulaire en ligne](#).*

[QUESTIONS FRÉQUENTES.](#)

Plus d'informations: kix.lac@summaedu.org

kix.lac@summaedu.org

www.summaedu.org/fr/kixlac